

AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

Préavis municipal concernant le dépassement du crédit alloué pour la construction de la nouvelle cuisine de la grande salle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Historique

En date du 26 juin 2006, sur présentation du préavis N° 9-2006, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 690'000.- pour l'aménagement d'une nouvelle cuisine à la grande salle.

Après la mise à l'enquête publique de ce projet, la construction a débuté 1^{er} décembre 2006 pour se terminer à mi-août 2007, avec une première utilisation le 25 août 2007.

Montant du dépassement de crédit

Comme mentionné lors de la séance du Conseil communal du 17 décembre dernier, un dépassement de crédit de l'ordre de 5,75% a été constaté après réception des dernières factures, le dépassement se monte à Fr. 39'641.45 et provient principalement des postes mentionnés ci-dessous :

La commande de matériel supplémentaire, pour une part les chariots pour la vaisselle, chariots nécessaires pour un stockage optimum des couverts et une utilisation rationnelle des lieux, ainsi que l'aménagement d'un plan de travail supplémentaire et d'une rallonge pour la table de lavage, les prises électriques et les luminaires nécessaires sont responsables d'une partie du dépassement de l'adjudication à la Maison Ultra Services SA. Les chariots avaient été prévus initialement par la commission chargée de l'étude du dossier et avaient échappé à la vigilance du technicien en charge du dossier, si bien qu'ils n'avaient pas figuré sur le bon de commande. Cette augmentation porte sur un montant de Fr. 12'750.-.

Les taxes communales n'avaient pas été comptabilisées lors de l'établissement du budget présenté en mai 2006. Les prestations entre les services n'ont été comptabilisées qu'en fin de chantier. Ces taxes se montent à Fr. 5'491.60 pour les frais de mise à l'enquête publique et les taxes communales de raccordement (eau – eaux usées et eaux claires).

Une sous-estimation des postes "ventilation, installations électriques, installations sanitaires et gaz, et installations de chauffage" se monte à Fr. 25'760.-.

Il est à relever que quelques postes, dont principalement l'étanchéité de la toiture et le carrelage, se sont révélés inférieurs aux prévisions.

Les différents travaux qui ont généré une augmentation de crédit ont été consignés lors des séances de chantier et estimés nécessaires par la Municipalité afin de pouvoir bénéficier d'installations performantes et agréables à utiliser.

Plaquette de présentation

La Municipalité, a souhaité intégrer à ce préavis, la réalisation d'une plaquette. Cette plaquette permettrait de faire connaître nos installations. Elle serait adressée à des entreprises pour l'organisation de séminaires ou de repas d'entreprises. Le graphisme et l'impression de 1000 exemplaires se montent à Fr. 6'160.- TTC.

Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lucens,
vu le préavis municipal N° 2/2008,
considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

d é c i d e

- 1. d'accepter le dépassement de crédit pour l'aménagement de la cuisine de la grande salle à hauteur de Fr. 39'641.45;**
- 2. d'accepter la réalisation d'une plaquette de présentation de la cuisine selon les devis pour le graphisme et l'impression de 1000 exemplaires pour un montant de Fr. 6'160.-;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant nécessaire à couvrir ce dépassement de crédit, soit Fr. 45'801.45 au compte N° 9282.4 intitulé "Futurs investissements" dont le solde actuel est de Fr. 1'200'800.00.**

Le municipal responsable :

Gérard Gonthier

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2008

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

E. Berger

C.-L. Cruchet